MÉMO TRI

NATURELLEMENT, JE TRIE !

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

Tous les emballages qui se trient se mettent dans les contenants SANS SAC

COLONNE JAUNE

INUTILE DE LAVER

Bouteilles et flacons dévissables en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques

TOUT DÉPÔT AU PIED DES CONTENEURS EST FORMELLEMENT INTERDIT, IL CONSTITUE UN DÉPÔT SAUVAGE.

COLONNE BLEUE

MÊME SOUILLÉS

Papiers
(journaux, cahiers, livres, enveloppes, courriers, imprimés publicitaires...)
et cartonnettes

PENSEZ À DEMANDER UN STOP PUB POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS PAPIER.

COLONNE VERTE

INUTILE DE LAVER

Bouteilles, pots et bocaux en verre

SONT REFUSÉS Ampoules, miroirs, vases, saladiers, vaisselle, ...

LE VERRE DE VAISSELLE CASSÉ DOIT ÊTRE JETÉ DANS LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHET TRIÉ, DÉCHET RECYCLÉ

ZONE NORD

Azé, Berzé-la-Ville, Bussières, Charbonnières, Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche-Vineuse, La Salle, Laizé, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Saint-Laurent-sur-Saône, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Maurice-de-Satonnay, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Vergisson, Verzé.

Consignes valables jusqu'au 31 décembre 2022

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.
www.consignesdetri.fr

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
Direction des déchets ménagers et assimilés
124 rue du Grand Pré - ZAC de Sennecé-lès-Mâcon - 71000 MÂCON
environnement@mb-agglo.com ou 03 85 38 44 39

www.mb-agglo.com